

Séance du 06 février 2025

Délibération n° D2025-008

L'an deux mille vingt-cinq, le 06 février, à vingt heures trente et une minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la **Commune de Saint-Georges-de-Luzençon**, sous la présidence de **M. Didier CADAUX, Maire** de la Commune de **Saint-Georges-de-Luzençon**, dûment convoqués le **1<sup>er</sup> février 2025**.

<b>Présents :</b>	BEAUMONT Yvon, BERNARD Jean Luc, CADAUX Didier, CARNAC Alain, CARRIERE Philippe, CHUREAU Esther, DELMAS Corinne, FAGES Christine, LEPETIT Philippe, MUYS Elisabeth, et THOMAS Rémi. Formant la majorité des membres en exercice
<b>Procuration(s) :</b>	ARIZA Emmanuelle (pouvoir à DELMAS Corinne), CARRIERE Edith (pouvoir THOMAS Rémi), EGEA Frédéric (pouvoir à CARRIERE Philippe), GALTIER Samuel (pouvoir à LEPETIT Philippe), GAUFFRE Christian (pouvoir à BEAUMONT Yvon), VICENTE Florian (pouvoir à CADAUX Didier)
<b>Absent(s) excusé(s) :</b>	LOPEZ Emilie, FORT Dominique
Nombre de Membres en Exercice :	19
Nombre de Membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	17
Vote(s) Pour :	17
Vote(s) Contre :	0
Absentions(s) :	0

Publiée le :

07 FEV. 2025

Transmise au Représentant de l'État le :

07 FEV. 2025

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme CHUREAU Esther ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e), pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### Objet de la délibération : Approbation des statuts d'Aveyron Ingénierie

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5511.1,
- **VU** les statuts d'Aveyron Ingénierie tels qu'adoptés en Assemblée Générale Extraordinaire le 05 novembre 2024 ci-annexés,
- **CONSIDERANT** l'évolution des statuts d'Aveyron Ingénierie, notamment sur les points suivants :
  - o Simplifications administratives avec les adhérents,
  - o Composition du Conseil d'Administration,
  - o Attributions du Conseil d'Administration,
  - o Rôle du Directeur de l'Agence,
  - o Commissions de travail thématiques entre élus.
- **CONSIDERANT QUE** l'approbation de ces nouveaux statuts implique aujourd'hui une validation par l'assemblée délibérante afin de rendre effective l'adhésion de notre Commune à Aveyron Ingénierie dans le cadre des nouveaux statuts de l'agence et permettre ainsi à Aveyron Ingénierie de poursuivre son accompagnement auprès de notre structure.

Séance du 06 février 2025

**Délibération n° D2025-008**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- D'approuver les statuts de l'Agence technique départementale Aveyron Ingénierie tels qu'annexés à la présente délibération,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les statuts de l'Agence technique départementale Aveyron Ingénierie tels qu'annexés à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Saint-Georges-de-Luzençon  
Le **06 février 2025**

Le Secrétaire de séance



Pour extrait conforme,  
Monsieur Le Maire  
M. CADAUX Didier



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours :

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : Conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative.

Dans les 2 mois à partir de la notification du présent arrêté, vous pouvez entreprendre :

- un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale,
- et/ou
- un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.